

MAIRIE DE DOGNEVILLE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 décembre 2023.

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 20 décembre 2023 à 18h 30 sous la présidence de Madame le Maire Mireille CLAUDE PITET.

Monsieur Bernard DOUTRES a été désigné secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 13 décembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- **Zone d'accélération d'énergies renouvelables.**
- **Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.**
- **Convention Maison de Santé Deyvillers.**
- **Plan de financement groupe scolaire.**

Présents : Tous les Conseillers en exercice sauf :

Mme Laurence THIRIET donne pouvoir à Mme Estelle ARROUET.

Mme Laurence FORTERRE donne pouvoir à Mme Martine WEIGEL.

Mr Frédéric METZ donne pouvoir à M. Antoine ROTH.

Nombre de conseiller en exercice : **15**

Nombre de présents : **12**

Nombre de votants : **15**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre.

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre est adopté.

Délibération ayant pour objet la zone d'accélération d'énergie renouvelable.

La loi N° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergies. La commune a donc identifié trois zones d'accélération (ZAENR) ou elle souhaite voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Les ZAENR proposées sont les suivantes :

- Sur la zone de construction du futur groupe scolaire une zone de géothermie parcelle AA 0205 d'une superficie de 1105m²
- Sur ce bâtiment du futur groupe scolaire ainsi que sur le toit de la Mairie une possibilité d'y installer des panneaux photovoltaïques parcelle AA 0205 d'une superficie de 1105m² + la parcelle AA 0206 d'une superficie de 504m².

- Possibilité de réaliser une ombrière sur le parking situé en bordure du CD12 devant l'aéroclub parcelle AN 002 d'une superficie de 32025m².
- Toujours sur cette parcelle à l'aérodrome sur certains bâtiments possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques.

Après concertation aucune zone supplémentaire n'a été validée.

Je mets aux voix : Unanimité.

Délibération sur la composition des représentants à la conférence de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Il est demandé de bien vouloir émettre un avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la région Grand Est.

Il y aurait des représentants du SCOT des Vosges, communauté de communes de l'ouest vosgien, commune de Sainte Barbe, commune de Thaon Les Vosges, un représentant du département.

Je mets aux voix. Unanimité

Délibération pour la convention de participation pour le financement de l'extension et de l'amélioration de la maison de santé pluridisciplinaire du St Oger à Deyvillers.

Monsieur Christophe LE NEURES, rappelle au conseil municipal que le financement par la commune de Deyvillers des travaux d'extension et d'amélioration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du St Oger, inclut une participation des communes de Dogneville, Aydoilles, Jeuxy, Longchamp, Sercoeur, Dignonville, Vaudéville et Villoncourt.

Il explique que le montant de cette participation est déterminé en fonction d'un plafond maximum fixé par chaque commune.

Chaque commune sera remboursée à hauteur de son versement selon un échancier pré-établi défini dans la convention.

Le montant total HT du projet arrêté au 30 novembre 2023, est de 624 023,03€ HT.

Déduction faite des subventions obtenues par la commune de Deyvillers.

Le reste à charge s'élève à **197 023,03€.**

Répartition par commune

Communes	Deyvillers	Longchamp	Sercoeur	Jeuxy	Vaudéville	Aydoilles	Dignonville	Villoncourt	Dogneville
nbre habitants	1 390	463	236	693	191	1 094	219	109	1 532
nbre patients	930	200	110	270	80	610	100	30	280
Participation par commune	113 823,03 €	10 000,00 €	5 200,00 €	15 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	22 000,00 €

Je mets aux voix. 11 POUR - 2 CONTRE - Messieurs ROTH et METZ.
2 ABSTENTIONS - Mesdames FORTERRE et WEIGEL.

Madame Laurence Thiriet rejoint le conseil à 19h00.

Délibération plan de financement groupe scolaire.

Monsieur Christophe LE NEURES expose la description synthétique du projet.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite solliciter des subventions auprès des co-financeurs publics (Etat, Région GrandEst, Département, ADEME, ...) et déposer une demande d'aide financière auprès de ces derniers.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	750 000,00 €	26,63%
OSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat	CLIMAXION/ADEME	sollicité	35 000,00 €	87,31%
Conseil régional		sollicité	64 400,00 €	2,28%
Conseil départemental		sollicité	300 000,00 €	10,65%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		1 149 400,00 €	40,81%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		166 939,40 €	
	Emprunt		1 500 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		1 666 939,40 €	59,19%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)			2 816 339,40 €	

Ce plan de financement est prévisionnel et est susceptible d'évoluer.

Je mets aux voix.

Le conseil municipal, après avoir délibéré : ADOPTE l'opération et les modalités financières à l'unanimité.

Délibération : subvention d'un forage géothermie de reconnaissance.

Monsieur Christophe LE NEURES expose à l'assemblée qu'il convient de déposer un dossier de subvention au titre de :

Soutenir les études à la géothermie de surface par la Région Grand Est, et réduire le recours aux énergies fossiles.

Le montant total de l'Etude de faisabilité géothermique : réalisation d'un forage de reconnaissance s'élève à 52 336,50 € HT.

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire, à signer tout document se rapportant à cette opération.

INFORMATIONS DIVERSES.

Changement d'opérateur commercial GAZ et Electricité.

ANTARGAZ/MET France => **EdF Collectivité** à partir du 1 février 2024, durée 36 mois

EdF Collectivité + TotalEnergie => **EdF Collectivité** à partir du 1^{er} janvier 2024, durée 24 mois.

Antenne FREE Mobile.

Un nouveau dossier d'information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes FREE Mobile sera consultable sur le site de la commune ainsi qu'en Mairie à compter du 10 janvier 2024.

Projet Groupe scolaire.

Pendant les vacances scolaires de Noël les tilleuls situés dans la cour de l'école seront abattus. De même, pendant les vacances scolaires de février le bâtiment de l'école sera déconstruit.

Divers.

Je vous informe que le terrain situé derrière la pharmacie est de nouveau en vente au prix de 375 000€.

L'immeuble situé au 114, rue de Brunove a également été mis en vente au prix de 410 000€.

L'INSEE a communiqué le recensement de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 soit 1530 habitants.

Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 19h30.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 22 décembre 2023 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 22 décembre 2023,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET

